

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Extrait du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le mercredi 17 juin 2015, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Étaient présents :**       **MM. Steven Parent, conseiller  
Éric Caron, conseiller  
Mathieu Lapointe, conseiller  
Normand Parr, conseiller**

**Absences motivées :**   **M. Jean-Simon Landry, conseiller  
Mme France Leblanc, conseillère**

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.**

**15-06-139               LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la séance d'ajournement du mercredi 17 juin 2015 soit modifié en y laissant le varia ouvert et en y ajoutant le point suivant:

- Appui à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM)

**15-06-140               AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES ANNEXES I ET II DU RÈGLEMENT 2014-260 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2015 ET L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET LA TARIFICATION DE COMPENSATION DU SERVICE D'AQUEDUC – ÉGOUT ET DE LA CUEILLETTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement modifiant les annexes I et II du règlement 2014-260 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2015 et l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles.

**15-06-141               ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2015-267 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-155 PAR L'AJOUT DE L'USAGE « SERVICES » DANS LA ZONE 268-M**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de permettre l'usage « services » dans la zone 268-M;

CONSIDÉRANT QUE ce changement réglementaire a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui s'est tenue le 28 mai 2015 (résolution 15-06-123);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 (résolution 15-06-124);

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à la majorité

QUE le premier projet du règlement 2015-267 modifiant le règlement de zonage 2009-155 par l'ajout de l'usage « services » dans la zone 268-M soit adopté, tel que présenté.

**15-06-142                    VENTE DES TERRAINS À USAGE RÉSIDENTIEL DE LA RUE  
JEAN-PAUL-GUITÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) a loti, sur la rue Jean-Paul-Guité, cinq (5) terrains à usage résidentiel de type « bifamilial » dans la foulée du prolongement de la rue F.-Leblanc;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) terrains n'ont pas trouvé preneur à la suite d'un appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de poursuivre la vente de ces terrains;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville offre, à partir du 18 juin 2015, à 8 h, l'acquisition des terrains aux premiers preneurs, selon les modalités établies.

**15-06-143                    POSTE DE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS – AVIS DE  
NOMINATION**

ATTENDU QU' un poste de cadre laissé vacant a fait l'objet d'un affichage;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Leblanc est le candidat qui s'est le plus démarqué lors du processus de sélection et qui a le plus d'expérience pertinente aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

De prendre acte de la nomination de monsieur Éric Leblanc à titre de Contremaître des travaux publics à temps complet, 52 semaines par année, sous réserve de la période d'essai et la période de probation de 12 mois prévue aux conditions de travail du personnel cadre.

QUE monsieur Leblanc doit nous faire parvenir les informations demandées dans un délai raisonnable.

QUE cette embauche sera effective à partir du mercredi 17 juin 2015.

**15-06-144                    POSTE D'OUVRIER MUNICIPAL – AVIS D'EMBAUCHE**

ATTENDU QU' un poste récemment laissé vacant a fait l'objet d'un affichage de poste conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Lévesque est l'employé ayant postulé qui a le plus d'ancienneté et qui satisfait aux exigences normales du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à la majorité

De prendre acte de l'avis d'embauche de monsieur Mario Lévesque à titre d'ouvrier municipal à la Direction des travaux publics, un poste saisonnier de 12 semaines par année, sous réserve de la période d'essai prévue à la convention collective.

QUE cette embauche sera effective à partir du mercredi 17 juin 2015.

#### **15-06-145 TRAVAUX DE PAVAGE – RUES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a demandé des offres de service concernant les travaux de pavage dans diverses rues municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

D'octroyer le contrat du pavage à l'entreprise Eurovia - Agence Gaspésie pour les travaux suivants (taxes exclues) :

<b><u>DESCRIPTION :</u></b>	<b><u>MONTANT :</u></b>
Rue des Prés (33 x 10m)	12 012,00 \$
Rue du Cap-Ferré (38 x 10 m)	13 832,00 \$
Rue Bélanger (225 x 6,5 m)	33 052,50 \$

QUE ces travaux seront financés par l'affectation au fonds d'administration, tel que prévu au programme triennal des dépenses en immobilisations 2015 – 2016 – 2017 (PTI).

#### **15-06-146 PROJET DU NOUVEAU QUAI – DEMANDE D'AIDE POUR L'ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE AINSI QUE LA RÉALISATION DE PLANS ET D'ESTIMÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) pilote un projet de réaménagement et de transfert de propriété du quai qui sera profitable pour l'industrie de la pêche-mariculture et récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville doit faire produire une étude démontrant les retombées économiques pour l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé un montant de 22 920 \$ au CIRADD pour le mandat de cette étude (résolution 15-06-130);

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réaliser des plans préliminaires avec une estimation des coûts de réaménagement du quai;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de ces plans a été accordé à la firme Roche ltée – Groupe conseil, au montant de 19 800 \$ (résolution 15-06-129);

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourrait bénéficier de programmes d'aide financière pour l'obtention de ces études;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal autorise monsieur Alain Bernier, responsable du développement économique et touristique, à déposer des demandes d'aide financière pour défrayer le coût des études, des plans et des estimés.

QUE le conseil municipal complète le montage financier nécessaire pour l'obtention de ces documents.

**AUTRE SUJET :**

**15-06-147                    APPUI À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLS GÎM)**

ATTENDU QUE le programme de soutien aux unités régionales loisir et sport a été créé en 1997 avec le mandat de développer le loisir et le sport dans chaque région du Québec;

ATTENDU QUE nous avons été informés que le financement est basé sur quatre critères : l'indice de richesse (25 %), le nombre de municipalités (10 %), la population (40 %) et l'étendue du territoire (25 %);

ATTENDU QUE nous avons été informés que le ministère des Affaires municipales de l'époque n'a pas inclus, dans les indices pour le financement, l'étendue du territoire et la distance entre les Îles et le continent, ce qui prive l'URLS de 40 000 \$ annuellement;

ATTENDU QUE nous avons été informés que depuis 2003, le programme de soutien aux URLS n'a ni été augmenté, ni indexé, d'où un manque à gagner de plus de 20 %, en raison de la hausse du coût de la vie;

ATTENDU QUE nous avons été informés qu'en 2012, le gouvernement a amorcé une tournée provinciale devant donner naissance à une politique nationale sur le loisir, le sport et l'activité physique;

ATTENDU QUE nous avons été informés qu'en date du 8 juin 2015, l'adoption de la politique est toujours attendue;

ATTENDU QUE nous avons été informés que les URLS sont soumises à un moratoire annuel sur leurs mandats et le financement depuis 3 ans;

ATTENDU QUE nous avons été informés qu'en 2014-2015, les URLS ont attendu l'approbation de leur financement par le Conseil du trésor jusqu'en octobre;

ATTENDU QUE nous avons été informés qu'en date du 8 juin 2015, les URLS sont toujours en attente de l'approbation des crédits du programme de soutien aux URLS par le Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT QUE nous avons été informés que le conseil d'administration de l'URLS GÎM devra, en août prochain, mettre à pied tout son personnel si le financement n'est pas confirmé ou s'il est amputé de façon importante;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie L'URLS GÎM dans ses démarches afin que soit confirmé au plus tôt le financement de l'URLS GIM et que soit déposée la politique du loisir et du sport d'ici l'automne, afin de permettre à l'URLS GIM de continuer à jouer son rôle de soutien au loisir et au sport, rôle que nous estimons indispensable à la santé physique et mentale de notre population, et de régler l'iniquité qui prive notre région de 40 000 \$ annuellement.

**15-06-148                    PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE LUNDI 6 JUILLET**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 6 juillet, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

**TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

**15-06-149                    PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Quatre (4) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

**15-06-150                    LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 31, monsieur Éric Caron propose de lever la séance.

Accepté.